Si vous nous avez sauvés, nous vous avons peut être porté chance!....

—Il va falloir les détromper, se dit Renée.... Oh! si j'étais libre.... si je n'avais rien à craindre.... avec quelle joie!.... quel bonheur!....

Puis se reprenant tout à coup:

—Encore, si j'étais libre, libre avec ma mère bien-aimée.... Alexis consentirait-il?.... Non.... ce serait folie......

Il ne faut pas songer à ce rêve....

Et Renée parut sur l'estrade, et la seconde partie fut enlevée avec plus de succès encore que la première.

VIII

UNE CHASSE EN BATTUE.

Plus brillante encore, si possible, la seconde partie. L'enthousiasme devenait du délire, le public continuait à trépigner pour manifester sa satisfaction. Encore un peu, il eût démoli quelque chose.

Enfin, comme tout en ce bas monde prend fin, même les meilleures choses, après d'innombrables rappels, des jonchées de lauriers et de fleurs, la salle finit par se vider.

Le directeur attendait celle qu'il appelait déjà "son étoile" dans la petite salle du fond.

Renée, quittant une dernière fois l'estrade au bras d'Onésime, marcha droit à lui.

D'un geste l'impressario l'arrêta:

—Oh! pas encore!.... Maintenant.... j'ai une faim de loup.... Pas un mot, ma chère enfant, je vous en supplie. Les affaires ne se traitent bien qu'entre la poire et le Moët.... Parlons, si vous le voulez bien, de votre succès, de votre triomphe.... Et songez un peu à ceux que je vous prédis, ceux qui vous attendent lorsque vous vous trouverez devant le grand public!

Force fut donc à Renée de se taire pour l'instant....

Victorienne ne lui laissait pas d'ailleurs un moment de repos. La jeune femme ne savait comment la remercier, de quelle façon lui faire fête.

Et, à tout bout de champ, sans laisser toutefois percer la moindre nuance de jalousie, la même phrase revenait à ses lèvres.

—Oh! comme je suis heureuse de votre bonheur!.... Quelle chance! quelle veine!.... Et comme vous restez calme, gardant tout votre san-froid.... A votre place, je deviendrais folle!....

On retourna donc bien vite à l'hôtel du Grad Cercle. Le directeur était parti en avant pour presser les préparatifs de l'ambigu improvisé.

La mère Barbe Quintrec, tombant de sommeil, s'était couchée. Renée se trouva donc avec ses deux camarades et le directeur.

—Allons, ma chère enfant,—s'écria celui-ci, faisant sauter un bouchon doré,—à vos succès d'aujourd'hui, à ceux de demain!

Et, ce disant, il attaqua de délicieux perdreaux froids qui faisaient bigler Onésime.

Mais enfin l'heure de l'explication sonna.

Et quand Renée, d'une voix ferme, avec un accent qui n'admettait ni discussion, ni réplique, refusa ses propositions, un cruel désappointement se lut sur le visage du directeur.

C'était partie perdue.... Il n'y avait pas à y revenir.

Bouche béante, Victorienne et Onésime écoutaient Renée refuser ce brillant avenir, cette fortune incomparable.

Onésime que le succès, la joie et peut-être aussi une légère insistance sur le Moët avaient légèrement "éméché,"—le terme est consacré,—Onésime se mit à fondre en larmes.

—Bon Dieu!—pleurait-il,—c'est-y bête, ça me fend le cœur en quatre!.... Ne pas accepter ça!.... Tout le Pactole!.... tout Golconde!.... Ah! si j'avais moi aussi, un rossignol dans le gosier.... on verrait....

Victorienne l'arrêta.

—Tu vas dire des sottises.... Si Mme Renée refuse c'est qu'il lui est impossible d'accepter.... ce bonheur-là ne m'arrivera jamais à moi non plus....

Et elle ajouta avec un soupir:

—Ah!...... si j'avais votre voix.... votre talent....

Renée comprit à cet instant qu'elle pouvait parfaire peut-être sa bonne action de la journée et transformer le sauvetage impromptu et momentané qu'elle venait d'accomplir en une stabilité définitive.

S'adressant au directeur qui se taisait, ne pouvant se faire à sa si violente et si surprenante déconvenue:

—Ah! si j'étais libre...... Si ma vie m'appartenait..... croyez-le bien, monsieur, je n'hésiterais pas un seul instant...... Vos propositions me combleraient de joie...... Elles me prouvent qu'à un moment donné je pourrai assurer mon indépendance....

Celle de l'être qui m'est le plus cher au monde.... Qui sait ce que l'avenir me réserve?.... Le jour où je serai libre.... je vous le jure.... j'irai frapper à votre porte.... En attendant.... puisque cette joie m'est malheureusement interdite.... je vais vous demander d'accomplir une bonne action.

Le directeur leva la tête d'un air étonné.

Renée reprit:

—Vous devez bien avoir dans votre troupe un emploi à confier à quelqu'un que vous avez été à même d'apprécier ce soir.—Elle désignait Victorienne.—Ce serait un si grand bonheur.... pour celle dont je vous parle.... Elle dit juste, si elle n'a pas la voix d'un énorme volume....

—C'est vrai.... oui, parfaitement.... Je ne pensais qu'à vous, mais je reconnais que je puis utiliser votre compagne.

Le cœur de Victorienne se mit violemment à battre, et, mue par un ressort, elle se précipita au cou de Renée en fondant en larmes.

—C'est trop! C'est trop!.... Trop de bonheur!.... Trop de joies!.... Et c'est à vous!....

Renée désigna le directeur d'un signe de tête; mais celui-ci poursuivait son idée:

—De cette façon,—reprit il,—si vous venez à Vienne...... vous y trouverez une amie......

Et s'adressant à Victorienne:

—Vous aurez votre place, mademoiselle, elle ne sera peut-être pas très grande...... mais elle sera honorable, et vous pourrez conquérir vos grades avec de la patience, du travail, car j'ai reconnu en vous un véritable tempérament d'artiste.

—Monsieur!.... Que de bonté... Comment vous exprimer.... à vous aussi.... ma reconnaissance....

Le directeur se pencha à l'oreille de sa nouvelle pensionnaire et lui désignant Renée d'un imperceptible geste:

—En la décidant.... tôt ou tard....

Mais alors, un fait surprenant:

Onésime chez qui le vin mousseux produisait des attendrissements de plus en plus violents!....

De véritables râlements de douleur sortirent de sa poitrine, et ce qu'il y eut de plus triste pour le pauvre garçon, c'est que les contorsions désespérées sur sa face de marron sculpté donnaient à sa physionomie une expression d'un comique irrésistible.

—Je suis bien content, pourtant, va! ma Victorienne adorée!....—L'aveu de sa passion lui échappait malgré lui, à cette heure.—Oui, je suis bien content!.. Mais quand je songe que je vais rester tout seul....sans toi!....Je sais pourtant bien qu'avec une noix de coco comme la mienne, je ne peux pas entrer à l'Opéra!....

—Non!—fit le directeur, prenant en pitié le désespoir du pauvre diable.—Non, pas à l'Opéra; je reconnais que je n'ai pas de place pour vous. Mais vous irez à Vienne, vous aussi, puisque la chose vous tient tant à cœur....Le directeur du *Colosseum* est mon ami intime; je lui dirai que je vous ai vu à l'œuvre, quel parti il peut tirer de vous.... et j'en fais mon affaire.

—Oh! alors! la scène change!

Onésime ouvre une bouche, non, un four immense, qui ne peut contenir la débordante joie qui l'inonde.

Il cherche un mot, un son, un cri pour exprimer son bonheur, et se trouvant dans l'impuissance absolue de rendre ce qu'il éprouve, il ne trouve rien de mieux que de sauter sur la table, et là, avec une incroyable adresse, sans casser un verre ni une assiette, avec une agilité simiesque, il exécute le plus fou, le plus fantastique, le plus abracadabrant des cavaliers seuls, tandis que Victorienne, Renée et jusqu'au directeur du Nouvel Opéro sont secoués par un inextinguible fou rire.

Cette danse extra-fin-de-siècle se termine par un double saut périlleux. Onésime sauta par dessus la tête des convives, embrassa d'abord Victorienne, s'élança sur Renée qu'il serra malgré elle dans ses bras; le directeur subit lui-même l'accolade, à laquelle n'échappa pas l'hôte du Grand Cerf, accouru à tout ce bruit. Sa femme y passa, et un petit marmiton traversant à cet instant le vestibule, s'échappa à grand'peine et tout affolé des bras d'Onésime.

N'existe-t il pas des instants où, à la suite d'un grand bonheur, on ne sent la proie d'un excessif amour pour l'humanité tout entière.

—Madame,—reprit le directeur lorsque ces accès de bienheureuse folie et les accès qui, inévitablement, les accompagnèrent furent calmés,—mes propositions demeurent telles que je vous les ai faites.... Je reste deux jours encore dans ce pays.... à trois lieues d'ici, au château de Follainville; vous demanderez à M. Thurner, dans le cas où vous auriez besoin de me voir .... Ne me répondez pas.... laissez-moi conserver une espérance.... je ne vous dis pas adieu, mais au revoir.... Et, bien que ce souhait soit profondément égoïste, je souhaite que vous ayez besoin de moi....

Se tournant vers Victorienne:

—Quant à vous, ma chère enfant, je ne vous oublierai pas et vous prouverai que je n'ai qu'une parole.... Votre fou peut également compter sur moi.... Il entrera au *Colosseum*.

Et, dans une voiture de louage qu'il venait de donner l'ordre d'atteler, malgré l'heure très avancée de la nuit, M. Thurner partit pour Follainville.

Renée, on le comprend, était rompue de fatigue, si vaillante qu'elle pût être il lui fallait à tout prix quelques heures de repos.

Malgré tout, elle fut debout à la première heure; depuis longtemps déjà Barbe Quintrec se tenait assise sur un banc devant la porte d'entrée du Grand-Cerf, attendant le réveil de la chère fille à laquelle elle avait donné tout son cœur.

Victorienne n'avait pu dormir; elle voulait remercier encore celle qui avait été sa fée bienfaisante.

Onésime, malgré un casque énorme, s'était levé pour dire au revoir à leur camarade de providentiel hasard.

Renée en quittant le Grand-Cerf, emportait les bénédictions des deux artistes qui ne voulaient pas renoncer à l'espoir de la retrouver avant peu.

Et en route pour la Source.

Le plan de Renée?.... Au vrai, elle n'en avait pas.

Elle voulait voir sa mère...... Voilà tout...... Cette idée fixe renfermait toutes ses pensées, tous ses projets.

Le locatis qui l'emportait devait l'atteindre...... Elle demanderait à voir sa mère.... On ne pouvait lui refuser cette entrevue....

Sa mère n'était pas folle.... Et alors, elle porterait plainte.... Elle dénoncerait Cazérès, Wladimir, Sophie Mosser elle-même. Il lui semblait impossible que la justice française ne vint pas à son aide.

Elle lutterait jusqu'à la mort, Alexis avec elle.... Raoul reviendrait.... Enfin la pauvre enfant se sentait le cœur plein d'espérance.... Elle en était sûre, elle trouverait en elle d'invincibles forces pour remuer des montagnes. Alexis travaillait à la délivrance d'ailleurs! Peut-être était-il arrivé à un résultat?....

—Gare là donc, hô!—cria la conducteur.

Barbe Quintrec se pencha hors de la voiture et laissa échapper une exclamation de surprise.

—C'est Yvon!—cria-t-elle.

Et, en paquet, au risque de se rompre les os, elle se jeta à bas du locatis.

Elle avait failli tomber, la vieille, et maintenant elle s'arrêtait bouche béante.

—Quéqu't'as?.... mon pauv' gas?....

Yvon, au milieu de la route, fondait en larmes.

—J'en ai de ce chagrin, tante Barbe!.. si vous saviez!

—Quoi, mon fils?.... Parle donc!....

—Not' pauvr' monsieur Alexis.... Ah! c'est un malheur, pour sûr.... Il a dû être dévoré par ces gueux de chiens!

Un cri de désespérée douleur partit de l'intérieur de la voiture.

Renée avait tout entendu!

Elle fit appel à toute son énergie, elle voulait savoir.

En quelques mots incohérents, Yvon racontait les aventures de la nuit, l'évasion, ses suites......

Depuis bien des heures, il suivait la route, cherchant Alexis.

—Où as-tu laissé les deux dames?—demanda Barbe Quintrec, qui conservait son sang froid?......

—Dans un bois, loin d'ici......Il est traversé par la route......C'est là que j'ai vu des traces de sang!......

—Monte!—ordonna Barbe Quintrec.

Et le mince Yvon prit place entre sa tante et Renée, tandis que la voiture reprenait sa course.

Alors les deux femmes le pressèrent de questions auxquelles, tout de travers, il répondait.

Renée, cependant, reconstruisait peu à peu les scènes de la nuit.

Deux faits se dégageaient de tout ce drame.

Mme Cazérès était libre....Mais cette liberté avait sans doute coûté la vie au malheureux Alexis.

Deux lieues furent franchies; Yvon, toujours pleurant, recommençait vingt fois son même récit, l'entremêlant, le corrigeant, tout en le rendant complètement incompréhensible.

Avec cela une toilette très rudimentaire.

Pour courir à travers bois, il avait au loin jeté sa cotte de femme. Il ne lui restait qu'un pantalon en loques, lequel pouvait passer pour une culotte courte, tant il avait laissé de ses parcelles aux ronces et aux épines des broussailles, un caraco recouvrait le haut de son corps.

Pas de chapeau, non plus que de bonnet, mais ses cheveux embroussaillés.

—Comme te voilà fait,—disait la tante,—tu as l'air d'un voleur.

On arrivait au bois, la voiture poussa plus loin encore.

—Là! là!—s'écria Yvon.

Et il désignait une mare rouge, tranchant sur la route crayeuse.

Renée descendit, et aussi Barbe avec Yvon.

Ce dernier racontait à nouveau de quelle façon il avait rencontré le cadavre d'un premier dogue.

—Du reste,—conclut-il,—les voilà tous les deux.

Thug et Crocgisaient dans le fossé, à droite et à gauche de la route.

Renée, avec une poignante angoisse, s'était approchée du cadavre de l'un des deux monstres.

Le danois était mort, troué d'une balle, mais ses lèvres contractées découvraient ses terribles crocs, et sa gueule, menaçante encore, était toute barbouillée de sang.

Etait-ce celui du malheureux Alexis?

—Ben sûr qu'il n'est pas mort,—fit Barbe Quintrec,—non! qu'il n'est pas mort, le cher et doux monsieur. Ces sales bêtes-là ne l'auraient pas tout dévoré..

A peine eut-elle le temps d'achever sa phrase.

Trois hommes déboulaient du bois, ils étaient armés de fusils.

C'étaient les trois infirmiers.

La rage d'avoir fait buisson creux se lisait sur leurs ignobles faces.

Toute la nuit ils avaient couru, battu les brousses, les futaies, les taillis, sans pouvoir arriver à mettre la main sur les fugitifs.

A bout de force, d'haleine, ils s'étaient mis en embuscade sur la bordure, et là, ils attendaient.

Le roulement de la voiture avait attiré leur attention.

Et ces deux femmes qui avaient mis pied à terre, inspectant les taches de sang, regardant le cadavre des molosses.... Non.... tout cela n'était pas naturel et devait se rattacher à l'évasion.

Et les voilà qui s'avancent, regardant insolemment les deux femmes, lorsque leurs yeux s'arrêtent sur le très dépenaillé Yvon.

Et les trois gredins tombent en arrêt.

Les noms de ces trois tortionnaires ne sont-ils pas dignes de passer à l'histoire?

L'Ecraseur, Poilrond et Bécho.

Nous supprimerons leur portrait; disons seulement que leur force brutale, bestiale surtout, était au service des vices les plus infâmes, inscrits tout au long sur leurs physionomies ignobles.

Les trois hommes barraient la route, comme s'ils eussent craint la fuite de Renée et de Barbe Quintrec.

—Eh! l'Ecraseur!—grogna Poilrond,—r'luque-moi un peu la bille de ce paroissien!.... N' dirait-on pas la bobine à la bonne à tout faire du patron, qui lui serrait si bien les jupes!......

L'Ecraseur reluqua Yvon, et avec un blasphème:

—C'est ben lui!.... Non! C'est ben elle!.... Bon Dieu que j' suis niole!.... C'est lui et elle!.... C'est elle et lui, que j' veux dire.... Enfin, ça fait qu'ils nous ont roulé comme des boulettes de mie de pain.

—Et la jeune dame,—intervint Bécho,—on n'a pas idée.... Vous ne trouvez pas, vous autres!......

On se souvient que Renée était la vivante image de sa mère.

L'Ecraseur et Poilrond furent de cet avis.

—Ça saute dans l'œil!—murmura ce dernier.

L'Ecraseur, la plus large en épaules des trois, arriva, se dandinant, jusqu'auprès de Barbe Quintrec qui, instinctivement, se rapprochait de Renée.

—Eh! vous autres, dit-il, accompagnant ces insolentes paroles d'un menaçant mouvement de tête,—vous allez vous arrêter.... d'abord!.... Et puis venir avec nous jusqu'à la Source, l'établissement d'ousqu'il y a des folles qui se sont ensauvées; et même que ces gonspin-là,—il désignait Yvon,—s'est enjuponné pour leur venir en aide.

Le conducteur, un cocher de l'hôtel, s'était mis à trembler devant ces menaces.

Ne se souvient-on pas que dans les entours de Mantes, le Tombeau des Familles et son personnel imposaient une mystérieuse terreur?

Poilrond ajouta, tapant sur la crosse de son fusil de chasse:

—Allons! En route!.... Et plus vite que ça!....

Ils avaient compté venir aisément à bout de deux femmes et du gars Yvon, lequel avait les yeux rouges de larmes. Mais, comme dit le bonhomme Desfouilloux, entre la cuillère et les lèvres arrive souvent grand "destourbier".

—Ousque tu as laissé les deux dames? ....—demanda à voix basse Barbe Quintrec à l'oreille de son neveu.

—Dans le bois, à droite, à deux sifflées d'ici....

Deux sifflées de Bretagne, ça vaut une forte demi-lieue. Pour votre gouverne, un tiers de plus en Normandie.

--Alors,—reprit Barbe,—c'est qu'ils ne savent pas où elles sont.... Ils ne les ont pas trouvées....

—Pour sûr!....

—Bon!.... Attends, pour lors, mon gas!....

Et geignant, ayant l'air d'être en proie à une violente terreur:

—Vous allez pas nous faire du mal, mes bons messieurs!

Puis tout bas à Yvon:

—Saute sur l'fouet du cocher.... casse-le en deux, fais en un "peu bas" et tu comprends.

—Marchez!—rèprit l'Ecorcheur,—marchez droit!.... Et vite!.... Autrement vous allez bien voir!....

Leste et adroit comme un singe, Yvon avait compris.

Tandis que Barbe Quintrec parlementait ainsi, il s'était approché de la voiture.

—T'as rien à craindre, mon fi,—lui glissa encore sa tante à l'oreille,—ils ne se serviront point de leurs fusils.... Vas-y d'aplomb.

Puis, s'adressant au cocher:

—Vous ... quand nous serons dans la voiture, et le petit avec, vous taperez votre rosse et ferme, et nous planterons là ces gueusards sur la route.

Yvon s'était donc emparé du fouet, un perpignan souple et solide, l'avait cassé sur son genou.... et s'était trouvé avoir en main un bon bâton, mince d'un bout, gros de l'autre; il se mit aussitôt à le brandir et à le tourner en un moulinet terrible.

Et pan, pan, pan!...... Et pan, pan, pan!......

Les trois gredins n'étaient pas encore revenus de leur stupeur qu'ils en avaient reçu des ras et des flas sur les mains et sur la figure...

—Et aïe donc! Et aïe donc!....—criait Yvon qui, avec ses loques, sa camisole de femme, avait positivement l'air d'un diable déchaîné.

Les trois infirmiers auraient bien en garde de se servir de leurs fusils.... Ils se contentaient de parer tant mal que bien avec le canon et avec la crosse.

La bravoure n'était pas leur fort.... C'est qu'ils n'étaient plus en face des malheureux qu'ils se plaisaient à torturer chaque jour. Quant à se servir de leurs fusils!.... Encore une fois, mauvaise affaire.... et qui, bien trop loin pouvait mener.

—Bien comme ça!—cria Barbe, qui avait décidément pris le commandement de la manœuvre.—Maintenant, Yvon, saute en voiture! Pour toi, mon gas,—ajouta-t-elle en s'adressant au cocher,—secoue ta bête, on te paiera bien ton fouet.... pour sûr.

Et le locatis partit au grand trot, laissant les trois infirmiers sur la route.

Yvon, dans la lutte, avait bien reçu un coup de crosse qui lui faisait mal aux côtes; mais le vaillant gars ne sentait pas sa douleur, il ne songeait qu'à l'inquiétante disparition d'Alexis.

Cependant, derrière la voiture, les trois employés d'Harper couraient de toutes leurs forces; ils ne gagnaient point du terrain, mais ils n'en perdaient guère non plus, le locatis du Grand-Cerf, maintenant surtout qu'il n'avait plus à craindre les cinglées de coups de fouet, trottait à sa guise.

On atteignit malgré tout un carrefour:

—C'est ici qu'il faut tourner—dit Yvon—Je me reconnais bien.... Elles ne doivent être plus loin, les pauvres chères dames, elles étaient si lasses....

La voiture s'engagea dans une des lignes du bois; mais alors dans une route lourde, semée d'ornières, le cheval refusa de marcher autrement qu'au pas.

—Il faut mettre pied à terre,—s'écria Renée.—Il faut les retrouver.... à tout prix.... Ces misérables pourront venir alors... ils n'arracheront pas ma pauvre mère de mes bras.

—Es-tu sûr de les retrouver, Yvon?—demanda Barbe.

—Au bonheur, ma tante, j'ons cassé des branches, en courant.... Je les relèverai bien.... Tenez! en voilà une!....

Ils étaient dans la bonne voie.

Pendant quelques instants Barbe et Renée suivirent Yvon qui se faufilait comme une couleuvre à travers les taillis, relevant les unes après les autres ses points de repère.

Mais tout d'un coup Renée s'arrêta.

Un long coup de cornet venait de se faire entendre, et aussitôt après le même signal lui répondit.

Puis des cris poussés à des intervalles réguliers frappaient les oreilles des fugitifs.

C'étaient des "hop" lancés à toute voix sonore par des hommes qui semblaient se répondre les uns aux autres.

Très éloignés d'abord, ils se rapprochaient lentement.

—On les chasse, les malheureux.... On fait une battue.... pour les prendre dans un cercle......

—Si c'est Dieu possible.... répondit douloureusement Barbe en joignant les mains,—comme des bêtes, alors!....

Brusquement, elle se jeta de côté.

Un chevreuil effaré, bondissant à toute course, avait failli la renverser.

Il s'écarta d'un saut fantastique.... La Bretonne et l'animal avaient eu aussi peur l'une pour l'autre.

Puis des faisans s'envolèrent avec un strident bruissement d'ailes.

Un lièvre passa dans les jambes d'Yvon et le fit trébucher à son tour.... Des lapins, de tous les côtés, filaient comme des balles.

Et les cris espacés de "hop!...hop!.. se rapprochant toujours.

Et derrière les fugitifs, dans le fond du bois, des détonations d'armes à feu commencèrent à claquer, tantôt simples, tantôt doubles auxquelles brusquement succédaient des crépitements prolongés.

Quelque courageuse qu'elle pût être, Renée se sentait défaillir.

Elle fit un effort pour reprendre son sang froid et son calme.

Non, en vérité, elle perdait la tête. Ces détonations, cette fusillade.... C'était bien là une véritable partie de chasse.

On ne pouvait tirer ainsi sur des fugitives, sur des femmes, fussent-elles considérées comme des folles.

Le danger n'était donc pas devant elles, mais derrière.... du côté des infirmiers, des hommes d'Harper.

Barbe n'était peut-être point de cet avis, mais Renée ne lui laissa le temps ni de raisonner, ni de discuter.

—Fuyons!—lui dit-elle en prenant la Bretonne par la main.

—Mais on va nous tuer.

Renée secoua énergiquement la tête.

—Non, on ne nous tuera point, on ne nous assassinera pas, je vous le jure, ma bonne Quintrec, tandis que si nous tombons dans les bras des misérables qui nous poursuivent, je ne réponds plus de rien.... Ils sont capables, aussi, de nous enfermer comme folles.

L'idée du cabanon donna des jambes à la Bretonne, et elle se mit à filer, tête basse, les mains en avant, pour se préserver des cinglées des gaulis, pareille à un sanglier fonçant tout droit.

Les cris se rapprochaient toujours.

Maintenant Renée avait de la peine à suivre la mère Quintrec, la jeune femme haletait, et des flambées rouges passaient et repassaient devant ses yeux.

Au travers des frondaisons, une masse mousseue frappa les regards de Barbe.

C'était une hutte de sabotiers.

—Courage, mon enfant! courage,—fit Barbe Quintrec, qui avait pris Renée par le bras et la sentait défaillir,—il faut arriver jusque-là.

Mais en même temps, de la hutte, partit un cri affolé de tendresse.

—Ma fille! ma Renée chérie!

La baronne Cazérès s'élançait de la hutte où elle et Etiennette avaient trouvé un abri, et Renée et sa mère se confondaient en une étreinte passionnée.

—Mon enfant!—répétait Mme Cazérès, entrecoupant ses paroles de sanglots de bonheur,—mon enfant chérie...... Ma fille!.....

Puis, s'arrachant des bras de Renée, elle prit la main d'Etiennette et la joignant à celle de Renée:

—Remercie-là, mon enfant, remercie cette chère et loyale créature!....C'est à elle que tu dois ta mère....

Au milieu de cette reconnaissance, de ce suprême bonheur, éclata une détonante clameur:

—Les voilà! Nous les tenons!....

Les trois infirmiers arrivaient à la hutte......

Renée n'avait-elle donc retrouvé sa mère que pour la perdre?

Par la foi de son Bon Dieu,—comme elle disait,—Barbe Quintrec trouva dans sa colèreuse frayeur une vigueur surhumaine.

Et d'un coup de tête dans l'estomac, elle vous envoya Poilrond dinguer contre une souche, au moment où l'infirmier allongeait sa main énorme pour empoigner la baronne, alors que celle-ci, pétrifiée, n'opposait aucune résistance.

—Houp! du leste, filons......

Les quatre femmes se précipitèrent à nouveau à travers bois.

Où allaient elles? Où Dieu les poussait...... à l'aventure.

Poilrond se relevait avec peine.

Son ignoble tête avait porté contre le coin coupant d'une racine, et il demeurait étourdi, geignant et répétant:—"La gueuse!.... la vieille gueuse!.... Si je remets la main dessus......je l'éventre."

—Holà! oh! oh! Holà! oh! oh!.... Mais vous allez vous faire tuer.

C'était à présent la voix d'un grenadier qui criait de tout ses poumons après les fugitives.

Dans cet apeurement qui lui enlevait toute raison, mais lui donnait de nouvelles forces, Mme Cazérès s'élança à corps perdu à travers le taillis, suivie de Renée et d'Etiennette.

Barbe Quintrec arrivait en dernier lieu, protégeant la retraite, tournant à tout instant la tête pour voir si ces "caïmans" d'infirmiers,—comme elle disait,—gagnaient du terrain.

Pour l'instant ils étaient arrêtés, discutant avec le brigadier-garde, furieux de tous ces intrus qui venaient faire rater à qui mieux mieux toute sa battue.

Et pour commencer il verbalisa contre Poilrond et l'Ecraseur, qui étaient armés de fusils.

Ceux-ci se défendaient, gesticulaient, insultaient les gardes.

Et les malheureuse fugitives profitaient de cet incident pour gagner du terrain.

A bout de forces, se soutenant à peine, Mme Cazérès atteignit l'une des grandes lignes du bois.

Et la vue de plusieurs chasseurs l'arrêta tout net.

Dans son cerveau obscurci, la pauvre femme se demandait instinctivement si c'étaient là encore des ennemis.

Renée et Etiennette la rejoignaient.

Et un cri s'échappa de la poitrine de Mlle de Roquevère.

—Mon parrain!.... M. Meyran....

Et elle s'élança vers lui, les bras tendus.

—Sauvez-nous! Sauvez-nous!.... mon parrain par pitié!....

Il n'était plus question de chasse, de battue.

Instantanément, le tir s'arrêta sur la ligne et les chasseurs quittant leur poste, accouraient se grouper autour du maître de maison qui ne pouvait revenir de son saisissement.

—Mais, malheureuse enfant,—s'écria à son tour M. Meyran,—mais d'où sortez-vous...... Comment êtes-vous faite?......

Etiennette secoua sa jolie tête et levant ses grands yeux au ciel, ses yeux si purs où brillaient de grosses larmes:

—Mon parrain, vous me croyez folle, je le sais...... Ceux qui ont intérêt à me perdre vous ont convaincu de ce qui n'est qu'un odieux mensonge, une calomnie ignoble. Ils voulaient, ils veulent ma fortune, les misérables!...... Qu'ils la gardent...... mais qu'ils ne me prennent pas au moins ma liberté!......

M. Meyran hésitait encore; on le voyait.

Sur son honnête et bon visage se lisait à présent une perplexité étrange.

Ah! c'est que les précautions de cette canaille d'Harper avaient été si bien prises!

Un jour que M. Meyran s'était rendu à La Source, poussé à cette visite par un doute qui l'avait mordu au cœur, et voulant s'assurer par lui même de l'état mental de Mlle de Roquevère,—n'avait il pas vu la malheureuse jeune fille fuyant affolée le pavillon qu'elle habitait dans le parc, tenant à deux mains sa tête et poussant des cris affreux, d'horribles hurlements qui n'avaient rien d'humain!

Et il était rentré chez lui, désespéré, disant à Mme Meyran qui l'interrogeait avec intérêt sur l'état de Mlle de Roquevère:

—Il n'y a plus d'espoir.... J'ai vu!... J'ai vu la malheureuse enfant.... Folle! Folle furieuse!!!

Et il ajoutait avec un réel, un profond chagrin:

—Je l'ai vue!.... dans le parc, se débattant contre une infirmière!.... Je n'ai pas eu le courage de me montrer, de lui parler.... cette scène était trop affreuse!.... Le cœur m'a manqué. Je me suis enfui, pleurant comme un enfant!......

S'il avait pu savoir, le pauvre homme, que,—prévenu de sa visite par le docteur Carl Warton,—Harper avait préparé cette infâme mise en scène, qu'Etiennette au moment où elle faisait sa toilette avait été enfermée, surprise par une douche violente qui tombait du plafond et lui martelait le crâne, et que partout poursuivie par cet écrasant jet d'eau qui lui arrachait des hurlements de douleur, elle s'était enfuie, trouvant enfin porte ouverte, et s'était présentée aux yeux de son parrain épouvanté comme une véritable folle......

Voilà pourquoi il hésitait.

Et pourtant, Mlle de Roquevère avait bien l'air, cette fois, de posséder tout son sang froid......

Sans doute, le désordre de sa toilette était inouï; mais la physionomie franche et étincelante, toute pleine de vaillance et d'énergie, disait hautement la lucidité de son intelligence.

Mais tandis que M. Meyran hésitait encore, l'un des chasseurs à l'un des bouts de la ligne s'avançait précipitamment.

A grandes enjambées il précipitait sa course, et saluant profondément Renée qui, rougissante, embarrassée, donnait ses soins à Mme Cazérès:

—Mon étoile! Ah! chère madame! Je ne m'attendais certainement pas à avoir le bonheur de sitôt vous revoir.

Et du ton le plus joyeux, le directeur vivement ajoutait:

—En quoi puis-je être assez heureux pour vous être utile?....

Et l'ignoble drôle, la main étendue, s'avança pour s'emparer de la baronne Cazérès.

Mais Renée n'avait pas le temps de répondre,

Les gardes, le brigadier en tête, les rabatteurs et les trois infirmiers arrivaient à cet instant sur la ligne et se groupaient non loin des chasseurs.

Poilrond, de son accent canaille, avec force gestes, continuait à protester.

—Puisque je me crève la fiole à vous dire que nous ne sommes pas des chasseurs!.... Là!.... Des infirmiers!.... Des infirmiers de la Source!.... Là!.... La maison dirigée par le docteur Harper.... Aurez-vous bientôt fini! de nous raser?.... Nous n'en voulons pas à vos faisans.... Nous courons depuis hier au soir après des folles.... Du reste.... Les voilà ...Y a pas d'erreur... Et ça va être bientôt fini cette histoire-là....

Mais Renée s'avança entre la baronne et Poilrond.

—Madame est ma mère,—fit elle d'une voix forte,—ma mère n'a jamais été folle. Et je fais appel à vous tous, messieurs, pour la défendre contre ces misérables.

—Non! s'écriait Mme Cazérès,—nous n'avons jamais été folles, ni moi, ni Mlle de Roquevère! des misérables ont intérêt à nous tenir séquestrées.

Poilrond, l'Ecraseur et aussi Béchu se démenaient.

—Elles disent toutes ça, les folles, et les fous pareils si on les écoutait....

—Mon parrain, regardez-moi,—fit Etiennette,—et dites vous si je n'ai pas toute ma raison. Oui, pour pouvoir m'enfuir, pour parvenir à reconquérir ma liberté, j'ai été obligée de jouer pendant bien longtemps la plus triste, la plus douloureuse des comédies; mais la Providence m'a mis sur la route d'une chère créature, poursuivie, persécutée plus que moi encore: nous avons uni nos forces, nos intelligences, nos cœurs.... Et nous voilà....Mon parrain, défendez-nous....

M. Meyran n'y tenait plus....

Malgré lui, ses bras s'ouvrirent, et Etiennette vint y chercher un refuge.

M. Thurner, de son côté, se plaçait devant Mme Cazérès.

—Madame la baronne, vous n'avez rien à craindre... Je fais appel à tous ces messieurs......

Mais M. Meyran donnait un ordre bref, précis à ses gardes.

Le brigadier, toujours furieux d'avoir manqué sa battue, ne demandait qu'à prêter main forte contre les infirmiers dont les grossièretés lui restaient sur le cœur.

—Tâchez de me f...iche le camp,—fit-il, adressant un coup d'œil à ses trente rabatteurs, lesquels, armés de gourdins, représentaient une force imposante,—tâchez de filer, haut le pied et du train, nous vous avons assez vus.... Et si vous ne m'exécutez pas immédiatement un joli demi-tour en un temps et deux mouvements, je vous fais caresser les côtes par ces gaillards-là, qui ne demandent pas mieux, j'en suis sûr.

—Et ça ne serait pas dommage,—fit la forte voix de Barbe Quintrec, laquelle depuis le commencement de la scène n'avait pas encore desserré les lèvres.

Et joignant l'action à la parole, elle arracha des mains d'un rabatteur une solide branche de houx, et en un moulinet vertigineux, elle la fit tourner autour de sa coiffe en disant:

—Allons! houcht! la vermine.... Retournez à vos bois de lit, tas de punaises.... ou je vas vous faire la conduite et vous allez voir!....

Poilrond et l'Ecraseur, en face de cette menaçante Euménide, reconnurent promptement la nécessité de battre en retraite.

Néanmoins, ils voulurent avoir le dernier.

—Vous verrez ce que ça vous coûtera,—fit Poilrond.

—Il y a la loi,—ajouta l'Ecraseur.

Béchu ne disait mot. Prudemment, il se tenait en serre-file.

—Et vous allez nous revoir,—gronda l'Ecraseur en menaçant du poing le groupe des chasseurs.

—Nous allons revenir avec les gendarmes.

Barbe Quintrec n'y tenait plus.

Trop longtemps elle avait été obligée de prendre sur elle.

Les gendarmes!—cria-t-elle de sa grosse voix enrouée par l'embrun de la mer,—Les gendarm s!.... Tu oses parler de gendarmes! sale carcan.... Mais s'ils vous mettent jamais la main dessus, ce sera, à coup sûr, pour vous serrer la vis!

Et passant sous le bras du brigadier-garde qui tentait vainement de lui barrer le passage, elle prit Poilrond en flanc et avant que celui-ci eût le temps de parer de la crosse de son arme, elle lui appliqua sur la face un terrible revers du gourdin qu'elle tenait à la main.

Poilrond ne put réprimer un hurlement de douleur, et une sanguinolente zébrure apparut sur son ignoble face.

Un soupir de satisfaction s'échappa de la large bouche de la Bretonne.

—Un de marqué, toujours!.... Pour sûr et certain que si on l'égare, ce joli gas-là, je saurai le retrouver dans un tas.

Les trois drôles s'enfuyaient, tandis que Barbe Quintrec, toujours sa trique à la main, jetait autour d'elle un regard satisfait et menaçant.

Néanmoins, elle murmurait:

—Tout ça, ça ne me dit pas où est passé ce petit lascar d'Yvon, pas plus que ça ne nous donne des nouvelles de ce pauvre M. Alexis....

Tandis que se déroulait cette mouvementée petite scène, la lumière se faisait peu à peu dans le cœur de M. Meyran, qui ne demandait qu'à être convaincu.

Le Grand-Théâtre de Vienne, dans la personne de son directeur ressentait, il faut bien le reconnaître, une joie intense.

M. Thurner retrouvait son étoile et il renaissait à l'espérance.

La baronne Cazérès délivrée, Renée n'allait-elle pas être libre?.... N'allait-elle pas devenir, dès lors, maîtresse de disposer de son merveilleux talent!....

Et, en ces conjectures, quelle joie!....

Et, avec une animation extrême, il apprenait à M. Meyran les révélations de Renée.

Il était bien évident que le *Tombeau des Familles* était une maison toute spéciale, une prison infâme où l'on séquestrait,—*ad usum*,—les êtres que l'on avait intérêt à supprimer.

Etiennette de Roquevère, en quelques mots lumineux et précis, racontait le supplice auquel elle et sa compagne avaient été en proie.

A continuer

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriétés dans le Septième District.

T. L. Bayne vs Lewis M. Lee.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,547.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 26 juin 1894, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, situés dans l'ancienne ville de Carrollton, paroisse Jefferson, dans cet Etat (actuellement le Septième District de cette ville) et désignés par les numéros cinq et six dans l'ilet numéro 1—16, sur un plan dressé par Castaing et Celles, et daté Nouvelle Orleans, 15 mars 1866, déposé au bureau de J. D. Augustin, dans l'ilet borné par les rues Esther, Ann, Clinton et Millaudon; les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Ann, sur une profondeur de cent quarante-deux pieds huit pouces et quatre lignes entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Termes et conditions—1° Au comptant, une somme suffisante pour payer la réclamation du demandeur, savoir. Un billet de $50 portant 8 0/0 d'intérêt par an à partir du 3 janvier 1893, et un billet de $100 portant 8 0/0 d'intérêt par an à partir du 3 janvier 1893; le tout jusqu'à parfait paiement,—5 0/0 sur les dites sommes pour honoraires d'avocat—les frais et dépens du procès et de la vente, ainsi que les taxes d'État et de ville dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera (pour le montant de son enchère) le paiement de deux certains billets à ordre tirés par le défendeur à son propre ordre, et par lui endossés, chacun pour la somme de $100 daté du 3 juillet 1891, et payable respectivement 42 et 54 mois après leur date, portant intérêt au taux de 8 0/0 par an à partir de leur date (le dit intérêt étant payable semi-annuellement) et garantis par hypothèque et lien du vendeur, sur la dite propriété, selon un acte passé pardevant James Simeon, notaire, le 3 juillet 1891.

3° Et le reste du prix de l'adjudication, s'il y en a, comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans

24 mai—24 31—juin 7 14 21 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur dans le Premier district.

W. H. McLellan vs Fred. Raichle et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,225.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 3 juillet 1894, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Melpomène, Thalie, Howard et Jacobs, désigné par le numéro deux sur un plan dressé par C. A. Hedin, architecte, daté 3 avril 1852, et déposé pour qu'on s'y réfère au bureau de Michael Gernon, un notaire public en cette ville. Le dit lot de terre est composé d'une partie du lot primitif numéro deux, dans l'ilet numéro vingt deux, sur un plan dressé par George T. Dunbar, voyer le 1er avril 1848, déposé au bureau de Adolphe Mazureau ex notaire public en cette ville, pour référence et mesure trente deux pieds de face à la dite rue Howard, sur une profondeur de quatre vingt seize pieds sept pouces et deux lignes entre lignes égales et parallèles, ensemble avec le tout et la partie les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et tout ce qui y appartient.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

30 mai—30—juin 6 13 20 27—juil—3

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriétés du Sixième District.

Finlay & Brunswig vs Leo C. Peres et Mme Mary J. Finegan, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 35,765.—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 3 juillet 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° **Deux lots de terre,** étant les lots Nos 1 et 2, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 149, borné par les rues Jersey, Marengo, Laurel et Constantinople, et mesurant soixante pieds de face sur la rue Jersey sur une profondeur de cent vingt cinq pieds. Le lot No 1 forme l'encoignure Jersey et Marengo.

2° **Un lot de terre,** situé dans le Sixième District de cette ville, étant le lot No 16 de l'ilet No 101, borné par les rues Toledano, Jersey, Chippewa et l'avenue de la Louisiane et mesurant vingt sept pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de cent vingt-six pieds sept pouces.

Ensemble avec toutes les améliorations, etc., sur les dites propriétés.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

31 mai—31—juin 7 14 21 28—juil 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du Premier District.

Mme Bridget Hanly, veuve de Francis Hanly vs Dennis B. Haggerty.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 38,713. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 19 juin 1894, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Religieuses, St. Thomas, Market et St James, mesurant dix-neuf pieds quatre pouces et huit lignes de face à la rue Religieuses, sur quatre vingt-dix pieds sur la ligne la plus rapprochée de la rue St James; une première profondeur sur la ligne du côté la plus rapprochée de la rue Market, qui la divise de la propriété de J-s. Ferguson, de quarante-neuf pieds cinq pouces au dit point, suivant une ligne vers la rue Market, parallèle avec la rue Religieuses, il s'ouvre de trois pieds, six pouces au dit point, suivant une ligne parallèle avec la rue St-James à la ligne du fond de la dite portion de terre à une autre profondeur de quarante pieds sept pouces et une largeur dans le fond de vingt deux pieds dix pouces et huit lignes.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET. Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

17 mai—17 24 31—juin 7 14 19

AVIS AUX CREANCIERS

P. J. Pretus vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 42,191—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par P J. Pretus, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

31 mai—31—juin 5 9

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 42,829 — Division E—Joseph Wagner vs ses créanciers. — Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire, Joseph Wagner, soit convoquée et tenue pardevant F. J. Aleix, notaire, en son bureau, No 137 rue Gravier, en cette ville, commençant le JEUDI, 5me jour de juillet 1894, à 11 h. A. M., dans le but de considérer et de déterminer sur l'application du dit pétitionnaire pour un répit et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ou les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Lamar C. Quintero, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 29 mai 1894.

Signé: GEORGE H. THEARD, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

30 mai—30—juin 10 19 30

THE NEW ORLEANS BEE

(L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.)

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.5 three months 75 cents.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété du Septième District.

Barber Asphalt and Paving Company vs. H. R. Torlage et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 25,472.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 5 juin 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé à Carrollton, maintenant Septième District de cette ville, en cette Paroisse et Etat, désigné par le No 3, dans l'ilet cinq "B," maintenant ilet numéro 65, sur un nouveau plan borné par la rue Première (maintenant Avenue St-Charles), et les rues Washington, Pearl et Burdette, sur un plan dressé par L. Briegler, voyer général, en date du 10me jour de novembre 1835, et déposé à l'étude de J. B. Marks, ancien notaire en la ville de la Nouvelle-Orléans; le dit lot No 3 mesure trente pieds de face à la rue Première (maintenant Avenue St-Charles), sur une profondeur de cent cinq pieds entre lignes parallèles, au pied américain.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions.—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.

4 mai—4 11 18 25—1 5 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriétés du Deuxième District.

Theodore A. Beck vs Oliver H. Lee.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,463.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 19 juin 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° **Douze certains lots de terre** dans le Deuxième district de cette ville, dans l'ilet No 411, borné par les rues St-John, Washington Lopez et Gayoso, désignés par les Nos 5, 6, 7, 8, 9, 10, 14, 19, 20, 21, 22 et 23, sur un plan dressé par E. Surgi, ingénieur civil, en date du 16 avril 1888 et déposé en l'étude de Joseph Duvigneaud, notaire en cette ville. Les dits lots mesurent comme suit, à savoir:

Les lots Nos 5, 6 et 7 mesurent chacun trente pieds de face à la rue Gayoso, trente pieds de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds dix pouces et trois lignes, entre lignes parallèles. Le lot No 8 mesure trente pieds de face à la rue Gayoso, sur quatre-vingt pieds de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds dix pouces et trois lignes sur le côté du lot No 7 et cent cinquante-six pieds de profondeur sur le côté de la ligne vers la rue St John, le lot No 9 mesure trente pieds de face à la rue St John, une largeur de soixante deux pieds dans le fond sur une profondeur sur la ligne qui la divise du lot No 10 de cent pieds, et cent deux pieds dix pouces 3 lignes de face à la rue Gayoso et forme l'encoignure des rues Gayoso et St John; le lot No 10 mesure trente pieds de face à la rue St-John, trente pieds de largeur dans le fond sur cent pieds de profondeur. Le lot No 14 mesure sept pieds onze pouces et quatre lignes de face à la rue St John, sur une première ligne s'étendant du côté du dit lot vers la rue Lopez et trente-trois pieds dix pouces et sept lignes de face à la rue St-John sur une seconde ligne s'étendant vers le côté du lot qui est le plus rapproché de la rue Gayoso, huit pieds de largeur dans le fond et cent pieds de profondeur, entre lignes convergent, le lot No 19 mesure trente pieds de face à la rue Lopez, sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds, dix pouces et trois lignes sur le côté de la ligne qui le divise du lot No 20, et cent vingt pieds de profondeur sur l'autre côté vers la ligne de la rue St-John, à un point sur le fond du lot No 14 à quel point il y a une largeur de deux pieds et puis une autre profondeur de trente trois pieds, à la ligne du fond du dit lot et seize pieds de largeur sur la ligne du fond. Les lots Nos 21, 22, 23 et 20 mesurent chacun trente pieds de face à la rue Lopez, trente pieds de largeur dans le fond, sur cent cinquante-neuf pieds dix pouces et trois lignes entre lignes parallèles.

2° **Deux lots de terre,** situés aussi dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 376, borné par les rues Dupré, White, Ursulines et Bellechasse, désignés par les Nos 13 et 14 sur un plan fait par E. Surgi ingénieur civil, en date du 28 avril 1888, déposé en l'étude de Joseph Duvigneaud, notaire, lesquels dits lots mesurent comme suit, à savoir.

Le lot No 13 mesure trente deux pieds de face à la rue Dupré, trente pieds de largeur dans le fond, cent huit pieds sur la ligne qui le divise du lot No 14 et cent dix sept pieds sur la ligne qui le divise du lot No 12.

Le lot No 14, d'une forme triangulaire, forme le coin des rues Dupré et Bellechasse et mesure quarante neuf pieds de face à la rue Dupré, cent deux pieds et cinq pouces de face à la rue Bellechasse et cent huit pieds sur la ligne qui le divise du lot No 13

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

19 mai—19 25—juin 1 8 15 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété du Sixième District.

Mlle Rosa P. Kron vs. Sarah M. Kron et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 41,775.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 5 juin 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite. à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses etc. situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No 20, de l'ilet No 9, borné par les rues Laurel, Marengo, Annonciation anciennement Jersey et Milan, d'après une esquisse lithographique déposée au bureau de A. Mazureau, ex notaire, le dit lot formant l'encoignure des rues Laurel et Marengo et mesurant 30 pieds de face à la rue Laurel sur 125 pieds 2 pouces de profondeur à la rue Marengo.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

4 mai—4 11 18 25—juin 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété du Septième District.

Barber Asphalt Paving Company vs. Mme Mary McKenzie et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 29,447—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 5 juin 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° **Un certain lot de terre,** avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la ville de Carrollton, en cette paroisse, maintenant le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné par le numéro Quatre dans l'ilet numéro Deux, (square 6 1 2), conformément au présent plan de Carrollton, compris entre les rues Herso, Washington, Pearl et Première sur un plan dressé par Chas. F. Zimple, le 26 février 1836, déposé en l'étude de W. Y. Lewis notaire, le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Première sur une profondeur de cent vingt pieds.

2° Deux autres certains lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même ilet, désignés comme lots numéros Un et Deux. Le lot No Un forme l'encoignure des rues Washington et Première, mesure trente pieds de face à la rue Première sur une profondeur de cent vingt pieds et face à la rue Washington Le lot numéro Deux mesure trente pieds de face à la rue Première sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles, au pied anglais, conformément au plan fait par C. F. Zimple, voyer, en date du 20 février 1836, déposé en l'étude de W. Y. Lewis, notaire

3 Un autre certain lot de terre situé dans le même ilet désigné par le numéro trois, mesurant trente pieds de face à la rue Première sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles. Le tout conformément à un plan fait par William H. Williams en date du 1er novembre 1860, étant une copie d'un plan dressé par Zimple en date du 26 février 1836, ayant rapport au dit lot No 3 c'est aussi une copie du plan fait par J. A. Guerrard en date du 10 novembre 1836.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans

5 mai—5 11 18 25—juin 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Paul Chapman vs Old African Baptist Church.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 31,066—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 3 juillet 1894, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir

Un certain morceau ou certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé au coin des rues Howard et Cypress, en cette ville, et décrit comme lot ou portion de terre dans l'ilet (361) trois cent soixante-un, dans le Premier District, borné par les rues Howard, Cypress, Julia et Freret, mesurant (92') quatre-vingt-douze pieds de face à la rue Howard (81') quatre vingt-un pieds de large dans le fond sur (125) cent vingt cinq pieds de profondeur, la dite propriété est composée de tous les lots (215 et 216) deux cent quinze et deux cent seize.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

30 mai—30—juin 6 13 20 27—juillet 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété dans le Septième District.

Hickey Friederichs vs. Bryant Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 42,616 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 26 juin 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, tout ce qui y appartient, servitudes ou tout ce qui en quelque sorte en fait partie, situé dans le septième district de cette ville, (connu comme Carrollton) dans le carré d'ilet borné par les rues Adams Burdette, Zimpel et Quatrième. Le dit terrain est désigné par le No 7, dans le carré No 36 "B", sur un plan dressé par J. H. Hamerskold, voyer, en date du 7 décembre 1846 et déposé en l'étude de D. I. Ricardo, ancien notaire en cette ville, mesurant trente (30) pieds de façade rue Adams, sur cent-vingt (120) de profondeur, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Sherif civil de la paroisse d'Orléans.

24 mai—24 31—juin 7 14 21 26

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Henry Ellermann.

Meubles de maison, élégants,

—EN—

Bois de Rose, Noyer noir, Acajou et Chêne,

—POUR—

Salons, Corridors, Bibliothèque, Chambres à coucher et Salle à manger.

Faïence, Verrerie, Tableaux, Installations de gaz, Régulateur, Tapis, Chaises, Tables, etc., etc.

Meubles de cour et cuisine. Barouche pour famille et harnais.

Tout en bon état.

A l'encan, pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson Encanteur, Bureau No 13 rue Carondelet—Le JEUDI, 7 juin 1894, à 11 heures A. M., au local coin des rues Coliée et Péniston, Sixième District, en cette ville en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Frank A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 19 avril 1894, dossier No 40 881, pour le compte de la succession de Henry Ellermann, décédé, il sera vendu à l'enchère publique:—

Tout le contenu de la résidence ci dessus, le tout en bon état, d'après un inventaire enregistré dans l'honorable Cour ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Les meubles ne peuvent être vus que le jour de la vente.

2 mai—27 30—juin 3 jusqu'à date.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une magnifique résidence en briques à deux étages, No 81 rue Race.

PAR W. I. HODGSON & SON.—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—MERCREDI, 13 juin 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District, en date du 9 mai 1894, succession de Joan W. Glenn décédé, Dossier No 35,605, il sera vendu à l'encan—

Deux certains lots de terre, ensemble avec cette magnifique et confortable résidence en briques à deux étages avec mansarde qui s'y trouve No 81 rue Race, étant l'encoignure des rues nord ouest St-Thomas et Race, ilet No 23 borné par les rues Robin, Chippewa, comprenant les lots un et deux; le lot No 1 forme l'encoignure des rues Race et St-Thomas, chaque lot mesure vingt-neuf (29) pieds 6 pouces de face à la rue Race sur une profondeur de cent dix (110) pieds, avec un morceau de terre dans le fond mesurant cinq pieds de face à la rue St-Thomas, sur une profondeur de cinquante-neuf pieds, toute la propriété mesure cinquante-neuf pieds de face à la rue Race sur une profondeur de cent quinze pieds et face à la rue St-Thomas avec toutes les bâtisses, constructions et améliorations qui s'y trouvent, la résidence en briques à deux étages avec mansarde et ses dépendances.

Conditions—Comptant Acte de vente et la proportion des taxes pour la partie subséquente de 1894 aux frais de l'acquéreur.

11 mai—11 16 23 30 juin 6 13

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Cottage dans le Premier District.

A L'ENCAN.

No 386 rue Erato, entre les rues Freret et Locust.

John W. Ryan vs Mme Mary Foote et als.

No 42,338—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR J. H. O'CONNOR & Co.—ALFRED C. GREEN, encanteur—Bureau, No 56 rue Carondelet.—MERCREDI, 13 juin 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un jugement de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D rendu dans la susdit affaire le 1er mai 1894, et signé le 7 mai 1894, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Erato, Thalie, Freret et Locust. Le lot est désigné comme lot No 13 et mesure 26 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Erato sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage simple connu par le No 386 rue Erato. Aussi, 2 cottages dans le fond du lot.

Conditions de la vente Un tiers ou plus comptant, le reste en un crédit d'un et deux ans avec billets d'acquéreur qui doivent être divisés conformément aux intérêts des parties, garantis par hypothèque, et privilège de vendeur et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir de la date de l'adjudication. L'acte de vente doit contenir toutes les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes de l'année 1894 en sus du prix de son adjudication, et du dépôt de 10 pour cent du prix de son enchère au comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant James Fahey, notair.

12mai—12 16 23 30 juin 6 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

ATTENTION MARCHANDS!

—LE—

Contenu du Magasin

—DE—

NOTIONS EN GROS,

Comprenant en partie

Bas pour Dames et Enfans, Poignets, Cols, Boutons, Epingles à Cheveux, Boucles, Dés.

Moustiquaires, Fil, Eau de Cologne, Brosses à Dents et à Cheveux, Miroirs, Peignes, Ornements pour les Cheveux, Colliers, Chapeaux, Mouchoirs, "Ruffling", Rubans, Couvertures de Lits, Serviettes, Eventails de Fantaisie, Savons, Poudre pour les Dents, Base Balls, Rideaux, Couvertures et Taies d'Oreillers (Bed Sets) en Dentelle, Bay Rum, Colliers Corail, Chaînes de Montres, Pendules, Nœuds de Cravates et Epinglettes, Gants, "Bed Spreads", Etc.

—Aussi un—

Coffre-Fort à Combinaison, Bureaux, Vitrines, Comptoirs et Rayons, Comptes Courants, Etc., Etc.

VENTE DE SYNDIC.

Dans l'Affaire de Abbott & D'boll vs. leurs Créanciers.

No 37,619—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division B.

PAR JOHN H. O'CONNOR—Alfred C. Green, encanteur. Bureau No 56 rue Carondelet — JEUDI, 7 juin 1894, à 10 heures, sur les lieux. Nos 42 et 44 rue de Chartres, entre Douane et Bienville. en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division B. date et signé dans l'affaire ci-dessus, le 25 mai 1894. il sera vendu à l'encan, les articles ci-après décrits, savoir:

Le contenu du magasin en gros d'articles divers [**notions**] Nos 42 et 44 rue de Chartres, entre Douane et Bienville, comprenant en partie:

Bas pour dames et enfants, manchettes, cols, boutons, rubans et dentelles, rideaux, ornements de cheveux, articles de bureau, pupitres, coffre-fort à combinaison et un lot de comptes ouverts,—le tout conformément à l'inventaire enregistré à la cour.

Conditions de la vente Comptant avant livraison.—Aucun article ne sera livré avant que la vente soit complétée.

27 mai—27 30—juin 3 jusqu'à date

PAR ROBINSON & UNDERWOOD

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un lot de Meubles de Maison, Un Piano,

Un lot d'Echelles de Peintres et d'autres objets.

Succession de L. Théodore Berg.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 41,864.

Jeudi, 7 Juin.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.—W. C. H. Robinson, encanteur—Bureau. 3 1/2 rue Carondelet—JEUDI, 7 juin 1894, à 11 heures A. M., sur les lieux, 406 rue Mandeville, entre Villeré et Urquhart, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 9 avril 1894, Dossier No 41,864, dans la susdite affaire, à l'encan il sera vendu—

Un lot de meubles de maison, un piano, des échelles de peintre, et autres objets à l'usage des peintres.

Conditions—Comptant.

24mai—24 27 30—juin 3 7

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Valeur du Septième District.

Succession de Friday Culbert et de Jane Culbert, son épouse.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur- Bureau, 159 rue Commune — MARDI, 12 juin 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 8 mai 1894, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Friday Culbert et Jean Culbert, son épouse; Dossier No 41,714, il sera vendu à l'encan—

Deux certains terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le 7me district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Millaudon, Esther, Général Scott et Wall, désignés comme les terrains Nos 1 et 2. Le terrain No 1 forme l'angle des rues Millaudon et Esther, et mesure 31 pieds de façade rue Millaudon, sur 100 pieds de profondeur. Le terrain No 2 mesure 31 pieds, 8 pouces 6 lignes de façade rue Millaudon, sur 100 pieds de profondeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit payable en billets garantis par hypothèque, etc., portant 7 0/0 par an d'intérêt jusqu'à parfait paiement ensemble avec toutes clauses usuelles de sécurité aux frais de l'acquéreur.

L'acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire. L'acquéreur fera un dépôt de 10 pour cent à la vente.

13 mai—13 20 27—juin 3 10 au 12

VENTES A L'ENCAN.

PAR LOUIS A. RICHARDS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 24 rue Annonciation et No 254 rue Tchoupitoulas.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau No 129 rue Commune—MERCREDI, 13 juin 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu et conformément à un ordre original et supplémentaire à moi adressé en date du 4 et du 6 mai 1894, rendu par l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division "B" dans l'affaire de la succession de Johanna Athern, veuve de Henry Jungblut, No 42,251 du dossier de la susdite cour, il sera vendu à l'encan pour le compte de la dite succession la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et désigné comme lot No 11 sur un plan de H. Moellhausen, C. E., en date du 10 janvier 1847, situé dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Calliope ou Louisa, Commerce ou Pearle et Delord. Lequel lot mesure 21 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 83 pieds 6 pouces.

Les améliorations consistent en un magasin et résidence en briques, à deux étages, cuisine attenante, ayant grand magasin au bas, et quatre chambres en haut, rapportant un revenu de $20 par mois.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 6, sur un plan annexé à un acte pardevant E. G. Goddschalk, ancien notaire, le 11 de mai 1867, situé dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Calliope, Tchoupitoulas et Poeyfarre. Lequel lot mesure 16 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la rue Annonciation, 13 pieds 9 pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur de 51 pieds 5 pouces et 2 lignes sur la ligne du lot No 5 et à peu près 53 pieds 10 pouces 6 lignes sur la ligne du lot No 7 et s'étendant à une allée de 5 pieds de largeur, ouvrant sur la rue Poeyfarre, en usage avec les dits lots et les autres.

Les améliorations consistent en un magasin et résidence en briques à deux étages, ayant 6 chambres, et rapportant un revenu de $12.50 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste, à un et deux ans de crédit avec billets portant 8 pour cent d'intérêt, et les clauses usuelles de garantie. Dix pour cent de dépôt requis du montant de leur adjudication. Les taxes pour l'année courante seront assumées par les acquéreurs.

Acte de vente pardevant Wm Ardill, notaire, aux frais des acquéreurs.

15 mai—15 16 23 30—juin 6 10 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Liquidateur

Du fameux Abita Ice Bottling and Manufacturing Co., Limited.

Et une patente des Etats-Unis, No 344,708, pour la transportation des eaux minérales en blocs de glace pour l'Etat de la Louisiane.

PAR LOUIS A. RICHARDS Encanteur.—Bureau—129 rue Commune—MERCREDI, 6 juin 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre à moi adressé en date du 4 mai 1894, rendu par l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus. Abita Ice Bottling and Manufacturing Co., Limited, maintenant en liquidation, No 42,364, du Dossier de la dite Cour, il sera vendu à l'encan, pour le compte de la dite compagnie, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Une certaine portion ou morceau de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et toutes et particulièrement les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situées à Abita Springs paroisse St-Tammany mesurant conformément au dit plan de W. H. R. Hangen, voyer de paroisse en date du 20 mars 1891 à savoir:

Partant du poteau "E" à la jonction du Bayou de 20 pieds du centre de la voie du chemin de fer East Louisiana et courant parallèlement au même, du poteau "A", 528 pieds, puis du poteau "C", 55 pieds, puis du poteau "E" parallèle à la première ligne; puis 55 pieds du point de départ.

2° **Un autre morceau ou portion de terre,** ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et toutes et particulièrement les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé à Abita Spring, paroisse St Tammany mesurant conformément au dit plan de W. H. R. Hangen, voyer de paroisse, etc. à savoir:

Commençant du poteau "C" s'étendant le long de la voie du chemin de fer East Louisiana, du poteau "F", 528 pieds, puis suivant le Bayou du poteau "E", à peu près 630 pieds, puis suivant la ligne de la rue Leveid au poteau "D" 917 pieds, puis au point de départ de 94 pieds.

Les améliorations consistent en une bâtisse en bois ayant des machines améliorées de la dernière invention pour la manufacture de la glace et la mise en bouteilles de l'eau de source carbonisée d'Abita, etc.

Conditions—Pour la patente des Etats Unis **comptant**; pour les propriétés foncières et les améliorations l'acquéreur assumera le paiement de quatre vingt-quinze dollars par mois pendant quarante huit mois à la South Western Building and Loan Association, garantis par le gage du vendeur et hypothèque spéciale, le reste du prix au comptant et non moins que onze cent trente cinq dollars, ($1,135). l'acquéreur devant en outre assumer le paiement des taxes de 1894 (s'il y en a à acquitter) et devenir l'acquéreur de cent actions du fonds capital de la "South Western Building and Loan Association," et assumer toutes les obligations d'un actionnaire en vertu de la charte et des règlements de la dite Association.

Acte de vente pardevant G. LeGardeur, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

6 mai—6 9 13 16 20 30—juin 3 4 5 6

PAR ALFRED C. GREEN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Receveur

—DES—

USINES DE LA COMPAGNIE

—DE—

Brasserie d'Alger,

De Construction Moderne et ayant une vaste exploitation.

—SITUÉES DANS LE—

CINQUIÈME DISTRICT

—DE LA—

Ville de la Nouvelle-Orléans

—SUR LA—

Rive Ouest de la Rivière Mississipi,

—VIS-A-VIS LA—

Rue Julie.

A L'ENCAN,

—DANS L'AFFAIRE DE—

LA BANQUE LAFAYETTE DE ST-LOUIS

—VS—

La Compagnie de Brasserie d'Alger.

No 39,952—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR ALFRED C. GREEN, encanteur—Bureau No 56 rue Carondelet—MERCREDI, 13 juin 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division B, rendu dans la susdite affaire, le 21 février 1894 et signé le 28 février 1894, il sera vendu à l'encan, la propriété ci après décrite, à savoir:

Les usines de la Compagnie de Brasserie d'Alger situées dans le Cinquième District de cette ville, les dites usines consistant d'une bâtisse en briques à quatre étages, renfermant un appareil à brasser, tel que cuves à fermentation, réservoirs à lager, "chip tanks," "Bunging apparatus," 2 bouilloires, machine à vapeur de 75 chevaux, une autre machine à vapeur de 30 chevaux, 1 "Hop Jack," 1 pompe à bière, 1 chaudière à bière avec tuyau à connections en cuivre, tuyau à connection pour vapeur, pompes d'eaux chaude et froide, pompes automatiques, 1 "wash-tub," 1 moulin à houblon, ascenseurs à houblon, 1 condensateur et 1 condensateur préliminaire, 1 baquet à riz 1 balance stationnaire Fairbank, 1 pompe "Attemperator," réservoir à eaux chaude et froide, 1 réfrigérateur Bantelot et réservoir à bière avec "pan" à bière et tuyaux à connections, 1 ascenseur Reed, aussi une écurie en bois.

Le terrain compris dans la dite vente, est comme suit:

Toute cette certaine demi-partie d'un carré de terre située dans le Cinquième District de cette ville, dans la section appelée anciennement McDonoghville, dans le carré désigné par le No 48 sur un plan de L. W. Pilié, voyer de la ville, en date du 10 février 1860, et borné par les rues Madison, Decatur, DeArmas et Jefferson, étant cette moitié du dit carré la plus rapprochée de la rue Madison, qui se compose des terrains 7, 8, 9, 10 et 11, et une moitié des terrains Nos 6 et 12, et mesure 300 pieds de façade rue Madison sur 150 de profondeur et de façade rues Decatur et DeArmas. Ces usines comprennent tout ce qui est nécessaire à une brasserie de premier ordre, érigées dans les trois dernières années, construites avec les meilleures matériaux, sont situées de façon à présenter les plus grandes facilités pour l'exploitation d'affaires de brasserie; et sont une occasion pour les capitalistes qui, par une sage administration, rendront un produit des plus satisfaisants.

Conditions de la vente.

Comptant—Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour cette année 1894, en sus du prix d'adjudication, et feront un dépôt de 20 pour cent du prix d'achat comptant au moment de l'adjudication.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Geo. C. Préot, notaire

ET

JEUDI, le 21 juin 1894, à 3 heures de l'après-midi, au local du "Brewery," seront vendus tous les chevaux, mulets, wagons et harnais appartenant à la dite "Algiers Brewing Co.," ainsi que toute la bière qui se trouve dans les caves de la dite compagnie.

13 mai—13 20 27—juin 3 10 11 12 13

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. CURTIS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Foncière de Choix Dans le Sixième District.

Nos 66 et 68 rue Général Taylor.

Rapportant un loyer de $12 par mois.

A la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles.

Mercredi, 6 Juin 1894, à midi.

Succession de Joseph Raphael Besnard.

No 40,867—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.

MERCREDI, 6 juin 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, sous et en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé le 1er mai 1894, nous procéderons à la vente à l'enchère publique de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District; les dits lots sont désignés par les Nos 15 et 16 dans l'ilet No 13, lequel ilet est borné par les rues Général Taylor, Austerlitz, Laurel et Constance (anciennement Live Oak), d'après un plan du 15 février 1849 déposé en l'étude de L. R. Kenney, notaire public; les dits lots se touchent et mesurent chacun 29 pieds 1 pouce et 3 lignes de face à la rue Général Taylor sur les profondeurs suivantes: le lot 15 à une profondeur de 110 pieds 1 pouce et 3 lignes, et le lot No 16 à une profondeur de 113 pieds 11 pouces sur un côté et 110 pieds 1 pouce et 3 lignes sur l'autre côté.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste, à un et deux ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de garantie; l'acquéreur assumera les taxes de 1894, déposera 10 pour cent au moment de l'adjudication et paiera les actes de vente pardevant Jas D. Taylor, Esq, notaire. Plan à la Bourse.

E. CURTIS & CO., Encanteurs de Propriétés Foncières., 201 rue Canal.

3 mai—3 6 9 16 23 30 à date.

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN,

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

73......CHARTRES......73